

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 6 FÉVRIER

SOYONS MODÉRÉS

(Discours de M. Waldeck-Rousseau, au banquet offert, à Lyon, le 3 février, par la Société LA TUTÉLAIRE.)

Je n'exagère rien en constatant qu'il y a dans tout le pays un certain malaise, une certaine inquiétude qui se lit, un silence qui n'est point rompu et par là même inquiétant.

D'où vient ce malaise? On accuse le régime parlementaire. Mais on l'accuse à tort, car, depuis une dizaine d'années tout au moins, on ne l'a peut-être pas pratiqué avec assez de hardiesse, avec assez de sincérité.

Le régime parlementaire n'est-il point, en effet, de confier tour à tour le fardeau du pouvoir aux différents partis républicains? Il y a des avantages, messieurs, à cette méthode. Tout d'abord, un gouvernement battu, un ministère tombé ne peut retrouver la force nécessaire que dans le recueillement, dans l'éloignement de la mêlée. Avec cette méthode, on arriverait peu à peu à un état de choses où les oppositions ne seraient pas stériles.

Alexandre Dumas a dit: « On a le droit de violer l'histoire à condition de lui faire un enfant ». Eh bien! non seulement on a le droit, mais on a le devoir de faire de l'opposition à la condition d'être prêt à constituer un gouvernement.

Cette méthode on ne l'a pas suivie; et nous avons vu d'abord, par timidité et aussi peut-être par amitié, refaire des ministères avec les morceaux des ministères tombés, et, dans certains cabinets, on aurait pu retrouver les échantillons divers de tous ceux qui les avaient précédés. Ce n'est pas là une bonne méthode de gouvernement.

De cela on ne peut pas accuser le régime parlementaire, puisqu'on n'en a pas appliqué la doctrine.....

Comment sortir de la situation actuelle? Est-ce qu'il n'y a pas de ces questions qui peuvent grouper tous les éléments républicains? Est-ce que vous pensez que le pays a bien compris, par exemple, que huit mois de législature aient pu s'écouler sans qu'on ait donné un budget à la France? Ce budget voté, il faudra songer à un budget de réformes, c'est-à-dire à un budget assez équilibré, assez élastique et assez fort pour permettre de pratiquer une politique de réformes.

Est-ce que, d'autre part, ce n'est pas une question vitale, à cette heure, que de se grouper autour de cette idée fondamentale, la nécessité pour tous les républicains qui veulent garder la République de s'assembler et de barrer la route à un parti ou plutôt à une secte qui ne dissimule même pas ses desseins et qui travaille à abattre la République, non seulement par des acclamations bruyantes ou des manifestations tumultueuses, mais par une méthode plus dangereuse et plus malsaine, en la discréditant?

Est-ce que ce n'est pas aussi une question vitale que de mettre la présidence de la République au-dessus des injures du parti pris, au-dessus des outrages à froid dont on ne dissimule pas qu'ils constituent à la fois un

calcul et une tactique? L'Europe nous entoure. Quand on est un grand pays comme le nôtre, on est appelé ou condamné à l'extension. Il faut, dans les rapports avec les autres nations, pouvoir donner une parole, tenir des engagements. C'est à ce point de vue que la présidence de la République devrait être chose sacrée. Il est criminel de l'attaquer. Il est aussi criminel de ne pas la défendre.

Il ne suffit pas de dire: « Il faut un gouvernement ». Il faut un gouvernement qui gouverne. Il faut des hommes politiques prévoyants, informés des besoins réels de la nation, qui aient suivi les grands débats du suffrage universel, qui aient vu se manifester autour d'eux des opinions de toute nature et qui aient pu dégager le sens réel de ces manifestations. Et alors, quand on arrive ainsi avec des idées solidement arrêtées, une conviction nette, il faut vouloir ce que l'on veut. On a dit: « Gouverner, c'est prévoir ». Je dirai plutôt: « Gouverner, c'est vouloir ».

Il ne faut pas qu'un gouvernement s'assigne des ambitions trop étendues. Tous les cabinets qui se sont succédés jusqu'à ce jour ont mis dans leurs programmes tous les problèmes à l'étude. Un gouvernement qui veut réussir doit être plus modestes. Il vaut mieux vouloir faire un pas et le faire que de se tracer une route indéfinie pour rester en place.

Je ne demanderai pas que le gouvernement soit épargné par ses adversaires, je demanderai simplement qu'il soit soutenu par ses amis.

Il faut rester conséquent avec soi-même, être persuadé qu'on sert, mal le suffrage universel quand on double ses inquiétudes ou ses faiblesses: il faut aller droit devant soi, n'avoir pas peur surtout d'être un modéré! Oui, il faut avoir le courage de ne pas craindre d'être modéré!

Si Gambetta vivait aujourd'hui, il serait un modéré. Et si celui-là qui donna au parti républicain sa méthode et sa doctrine, si l'homme qui traça le programme si large, si complet, si vaste dont nous avons à peine réalisé les premiers articles, si celui-là était là, il dirait: « Je suis, nous sommes des modérés ». Qui! c'était un modéré celui qui prononça le mot célèbre: « Il n'y a pas une question sociale, il y a des questions sociales ». Eh bien, je suis un modéré! Mais, si pour arriver, il faut jeter aux masses des promesses qu'on sait ne pas pouvoir tenir, s'il faut pousser à la révolte des ouvriers sans prendre sa part de leurs misères, je commence à désespérer.

Mais j'ai dans les destinées de la France et de la République une foi impérieuse; et c'est plein d'espoir en son avenir très grand et très fécond, même au milieu des difficultés de l'heure actuelle, que je revendique le très grand honneur de porter la santé du Président de la République!

Les enquêtes sur les accidents de mines

Par l'organe enchanteur de M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, « le gouvernement » a déclaré, avant-hier, qu'il fera dorénavant publier les résultats des enquêtes sur les accidents.

Dorénavant!

Les résultats des enquêtes sur les accidents étaient donc jusqu'ici tenus secrets? On en-

voyait sur les lieux des ingénieurs qui visitaient les galeries, métraient les ouvertures, sondeaient les parois, fouillaient les décombres, chiffraient les cadavres, dressaient de volumineux rapports et, quand on savait ce qu'on voulait savoir, qu'on tenait la vérité, on l'enfermait sous triple serrure au fond des oubliettes ministérielles!

Etounez-vous, après cela, que les précautions soient mal prises, que les imprudences succèdent aux imprudences et que le grisou assassin continue à tuer le pauvre monde!

On nous promet que tout cela va changer, que désormais on ne cachera plus rien, que les coupables, s'il y en a, ne seront pas ménagés, et l'on ajoute que l'on ne s'en tiendra pas là; que le projet sur la responsabilité en matière d'accidents et sur l'assurance ouvrière élaboré en 1879, voté par la Chambre en 1893 (au bout de 14 ans d'oubli), qui depuis est au Sénat et n'y a pas encore obtenu l'honneur d'un rapport, sera poussé activement; qu'enfin, on va se mettre tout de bon à l'étude des lois destinées à protéger le travail ouvrier.

Le ministre qui le dit est considéré, jusqu'à présent, comme un honnête homme; nous voulons croire fermement à ses bonnes intentions; mais, tout de même, nous aurions eu plus de confiance en un résultat quelconque si le gouvernement avait accepté, dans l'affaire de l'enquête, la collaboration du Parlement.

Chambre des Députés

Séance du mardi 5 février

Le budget de l'agriculture

La Chambre reprend la discussion du budget de l'agriculture.

M. Crémieux défend un amendement sur le chapitre 44 relatif aux traitements des préposés dans les départements pour le service des forêts. Il demande une augmentation de crédits.

M. du Perrier trouve l'augmentation insuffisante.

M. le vicomte d'Hugues présente quelques observations pour s'étonner qu'on demande de nouveaux crédits. Ce qu'il faudrait, c'est la fonte de notre législation forestière.

La Chambre adopte, par 302 voix contre 210 et malgré l'opposition du rapporteur, un amendement de MM. Périer et Horteur, tendant à augmenter de cent mille francs le crédit pour le reboisement des montagnes.

Budget du commerce

M. Leydet, rapporteur, demande à la Chambre de réserver le vote sur le chapitre premier jusqu'après le vote du budget de l'intérieur afin de permettre de régler la question du transfert des services de sociétés de secours mutuels et des retraites au Ministère du commerce.

M. Leygues, ministre de l'intérieur, s'oppose au rattachement de ces services au ministère du commerce.

M. André Lebou, ministre du commerce, est d'avis qu'il faut attendre pour rattacher au ministère du commerce les sociétés de secours mutuels.

M. Leydet oppose aux paroles de M. Lebou les déclarations contradictoires précédentes du ministre compétent qui voulait centraliser tous les services relatifs à la prévoyance et à l'assistance mutuelle.

M. Leygues, ministre de l'intérieur, rappelle que les sociétés mutuelles, délivrant des secours journaliers, se rattachent, pour ainsi dire, à l'assistance publique qui ressort de l'intérieur.

Puis, le service médical gratuit dans les campagnes dépend de ce même ministère et les dites sociétés en sont les agents les plus actifs.

Pour lui, la question semble donc tranchée. Les sociétés mutuelles doivent en conséquence rester à l'intérieur.

M. Leydet, au nom de la Commission du budget, demande la suppression du bureau institué au ministère du commerce pour recevoir les déclarations des sociétés de secours mutuels.

Ces sociétés restant attachées à l'intérieur, point n'est besoin de garder au commerce un bureau sans objet.

Le ministre du commerce, soutenant que ledit bureau a une autre destination, il est procédé à un scrutin.

Par 326 voix contre 171, la Chambre vote la suppression du bureau à l'encontre de l'opposition exprimée par le ministre.

La Commission demande que le chapitre des crédits soit réservé.

M. Boucher propose de rattacher les institutions de prévoyance à la direction de l'assistance sociale du ministère du commerce.

Cette dernière proposition est repoussée par 376 voix contre 143, donc le *statu quo* est maintenu.

La Chambre vote jusqu'à l'article 8, puis elle suspend la discussion.

À la demande du président du Conseil elle renvoie à jeudi sa prochaine séance.

M. Ribot annonce deux séances par jour à partir de la semaine prochaine.

L'explosion de grisou

M. Mesureur sollicite l'envoi d'une délégation parlementaire à Montceau-les-Mines, pour enquêter sur les causes de l'accident.

Le président du Conseil demande le rejet de la motion.

M. Lacombe, membre de la Commission du travail, modifie la proposition dans le sens d'une enquête à faire par la sous-Commission du travail sur les conditions du labour dans les mines.

Il accepte le renvoi de la discussion pour la prochaine séance.

La Chambre en décide ainsi.
Jeudi, à 2 heures, séance publique.

Les conscrits illettrés

Le nombre des illettrés de la classe de 1893 est de 22,000 sur 343,000 conscrits. En Allemagne, sur 253,000 incorporés, 617 seulement ne savent ni lire ni écrire. Ce qui fait en France 6,41 pour cent d'illettrés et en Allemagne 0,24 pour cent.

D'où vient cette différence si peu flatteuse pour nous?

Elle provient de ce que, en Allemagne, la loi sur l'instruction obligatoire est appliquée d'une manière draconienne. Tout père de famille, dont l'enfant manque l'école pendant trois demi-journées sans raisons valables, est condamné à vingt-quatre heures de prison, et on cite telle petite ville d'Alsace où la pri-

son a été remplie, pendant des semaines, de papas et même de mamans qui s'y succédaient pour expier l'école buissonnière de leurs enfants.

En France, l'obligation est appliquée avec moins de férocité. Peut-être y apporte-t-on trop de tempérament. Il est certain que si on voulait procéder comme en Allemagne, on arriverait aux mêmes résultats. Et ce serait, comme en Allemagne, la crainte des gendarmes qui serait le commencement de la sagesse.

La Commune à Saint-Ouen

La municipalité de Saint-Ouen agit comme si elle ne faisait pas partie de la nation française.

Jonissant d'une inqualifiable impunité, le maire semble avoir proclamé la Commune à Saint-Ouen.

La statue de la République, à la mairie, avait été affublée d'une loque rouge pour le tirage au sort des conscrits. Dans la salle, on pouvait admirer une gravure représentant le mur des Fédérés, au Père-Lachaise.

Quand le conseiller de préfecture a enjoint aux maires de ceindre leur écharpe, le maire de Saint-Ouen a refusé de ceindre l'écharpe tricolore.

Et on n'a point révoqué ce gaillard-là !

Qu'attend-on ? Qu'il ait fusillé des otages, ou brûlé la moitié de la ville ?

A Montceaux-les-Mines

Un délégué mineur a fait les déclarations suivantes :

« Les gaz produits par le feu ayant une force d'expansion considérable ont brisé les barrages et ont rencontré, à la porte de la galerie, du gaz hydrogène carboné et du grisou.

» Ils se sont enflammés et ont provoqué une explosion occasionnant un éboulement considérable. »

Tous les blessés et les morts ont été transportés à l'hôpital.

Les morts ont été étendus sur des boîtes de paille.

Les brûlures ont rooqué leurs chairs. Une effrayante expression de douleur est peinte sur leurs visages.

Une abominable contraction leur donne une physionomie indescriptible.

Une odeur acre de chair brûlée vous saisit à la gorge, ainsi qu'une odeur d'éther qu'on emploie à profusion pour ramener à elles les victimes évanouies.

Le préau a été transformé en chapelle ardente.

Trois blessés sont à l'hôpital. Voici leurs noms :

Jean Meunier a le crâne ouvert. Il poussa des cris affreux. Il a absorbé une grande quantité de gaz et il meurt d'empoisonnement. Avec lui, la surveillante n'a pas un seul instant de repos.

Son fils est dans un lit placé en face de lui. Il a la tête fracassée.

Le troisième blessé, Louis Gillot, est dans un état complet de prostration.

La seule trace de la catastrophe est la présence sur un wagon d'un cheval tué par les gaz, l'animal est mort foudroyé à peine roussi autour de l'œil ; les poils sont intacts et n'ont pas été brûlés. Pour remonter le cheval raidi par la mort, on a dû couper les jarrets qui dépassaient les bords de la cage.

Parmi les mineurs morts remontés, treize étaient mariés et laissent quarante-cinq orphelins.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, a été désigné pour représenter le gouvernement aux obsèques des victimes de la catastrophe de Montceau-les-Mines. Il est parti hier matin.

Les ministres de la justice et du commerce ont fait savoir qu'ils devaient conférer avec la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Le roi de Serbie, ayant appris par son départ de Paris la catastrophe de Montceau-les-Mines, a remis au colonel Chamoin une somme de 1,000 fr. pour être distribuée aux veuves des victimes.

Le colonel Chamoin a envoyé immédiatement cette somme au maire de Montceau.

INFORMATIONS

Un divorce littéraire

Le tribunal civil de la Seine a prononcé, samedi dernier, le divorce M. Léon Daudet, l'auteur des *Morticoles* et le fils d'Alphonse Daudet, et de M^{me} Léon Daudet, née Hugo, la Jeanne du poète.

Cette séparation est la conséquence d'une incompatibilité d'humeur.

La grève de Roanne

Des troubles sérieux se sont produits à Roanne. A l'entrée des diverses usines, des lisseurs ont assailli des ouvriers qui avaient repris le travail.

Il y a eu des coups échangés : une femme a été grièvement blessée, un homme a eu une oreille arrachée, un ouvrier qui voulait dégrader ses camarades a dû tirer un coup de revolver en l'air.

M. Carnaud, député socialiste, se promène dans les rues à la tête de bandes grévistes.

Une grande surexcitation règne dans la ville.

Les genlarmes et les chasseurs font des patrouilles pour dissiper les rassemblements.

Certificats de complaisance

Nous avons parlé du docteur Burg, suppléant du juge de paix de Saint-Pé (Hautes-Pyrénées) qui délivrait aux conscrits des certificats de maladie pour les faire exempter du service.

Reconnu coupable d'avoir reçu ou exigé de l'argent pour prix de ces complaisances, le docteur Burg a été condamné à six mois de prison et dix ans d'interdiction de ses droits civiques.

Suicide d'un maire

A la suite d'une enquête administrative ordonnée contre M. Sordes, maire de Milah, le préfet a pris un arrêté suspendant M. Sordes de ses fonctions.

M. Sordes, en apprenant le fait, est rentré à l'hôtel et s'est empoisonné avec de la strychnine.

Un Angoumois généreux

M. Jacques Moreau, ancien marchand de bois, vient de mourir à Jarnac, léguant à cette ville sa fortune, évaluée 460,000 francs, afin d'établir un asile pour les enfants abandonnés et vieillards indigents.

C'est un noble « coup de Jarnac ».

Un facteur des postes voleur

La cour d'assises de la Haute-Vienne vient de condamner à trois ans de prison et 100 fr. d'amende Pierre Couraud, depuis dix-sept ans facteur à Limoges, qui avait détourné 88 lettres contenant des mandats-poste, adressées à des militaires de la garnison.

Le maire d'Arles

Le procureur de la République de Tarascon avait fait opposition à l'ordonnance rendue par M. Dusoliers, juge d'instruction, renvoyant sans poursuites M. Tardieu, ex-maire socialiste d'Arles, ex-président du tribunal de commerce de cette ville, arrêté et poursuivi pour faux en écriture, concussion, corruption et forfaiture.

La chambre des mises en accusation de la Cour d'Aix vient à son tour de rendre une ordonnance renvoyant non seulement Jacques Tardieu devant les assises pour forfaiture, alors qu'il était président du tribunal de commerce et faisant bénéficier d'une ordonnance de non-lieu pour les faux, etc., commis pendant son administration municipale, mais encore ses complices, Deretz, Blanc et Alibert.

Une belle-mère gendricide

Un de ces jours derniers, dans la matinée, dit le *Mémorial des Vosges*, comme le nommé Denis Guillemain, demeurant à Plainfaing, vouait, dans un accès de folie, battre sa femme; ses beaux-parents accoururent pour s'interposer, mais en vain. Alors, la femme Morel, belle-mère de Guillemain, s'empara d'une hache et abattit son gendre à ses pieds d'un coup mortel.

Tirage de la Ville de Paris 1875

Le numéro 364,254 gagne 400,000 fr.

Le numéro 100,075 gagne 50,000 fr.

Les trois numéros suivants gagnent 10,000 francs : 181,329 — 248,076 — 335,770.

Les quatre suivants 5,000 fr. : 99,152 — 288,201 — 316,899 — 311,545.

BULLETIN FINANCIER

5 février 1895.

L'ensemble du marché est excellent, nous devons dire cependant que ses débuts nous avaient fait craindre ou plutôt espérer quelque réaction, mais la tenue du comptant est particulièrement ferme.

Le 3 0/0 finit à 103,27 1/2. Les actions de nos grands établissements de crédit ont depuis quelques jours une tenue un peu plus satisfaisante.

L'Extérieure est ferme après un peu d'hésitation. Le bruit du choléra à Constantinople a légèrement influencé les fonds ottomans.

L'attitude de la Chambre à l'égard des grandes Compagnies est loin de satisfaire le marché, malgré cela nous engageons les porteurs à ne pas s'inquiéter et comme somme toute la rémunération des grands chemins est d'un rendement satisfaisant, nous serions plus disposés à voir de la hausse sur ces titres.

Le Suez finit à 3,170. Nous supplions nos lecteurs porteurs du Suez de ne pas se laisser tenter par les prix actuels de vendre leurs titres. Nous nous en sommes assurés aujourd'hui une fois de plus sur le marché, le titre ne vient pas, le comptant achète et trouve difficilement la satisfaction de ses demandes. Dans quelques années le Suez donnera 120 fr. de dividende, c'est tout au plus si à ce moment le taux moyen de l'intérêt sera de 2 0/0. Le Suez vaudra donc alors 6,000, que les porteurs du Suez ne perdent pas un instant de vue cet objectif. Le Suez est un gros élément de sécurité pour l'avenir du capitaliste.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 6 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 9°
Midi,	750 m/m	au-dessous 5°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	6 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 10°

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 4 février

Scrutin sur la proposition de M. Henri Ricard tendant à augmenter de 100,000 fr. la subvention du personnel de l'enseignement agricole et des établissements d'élevage.

Pour, 221 voix ; contre, 249.

MM. Bougère, Coudreuse, Guignard, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland ont voté

AU MOULIN

Nous allons nous pâmer d'admiration... « Chut, sifflait-il, face à l'arrière ! » Après cinq ou six larges aspirations, le maraudeur piquait une nouvelle tète. La chance ne nous favorisait pas constamment. Baptiste revenait parfois bre louille et fumant de dépit.

— Les brigands ! jurait le fraudeur. Ils sont trop gros : je ne peux pas les cintrer de mes deux mains. *Bon D...* ! j'en creverais de vexation.

Une nuit, il fallit y laisser les os et la peau. Il tenaille un barbot de six kilos au minimum (je garantis le poids !), parvient, on ne sait comment, à l'extirper de la « chambre » et l'écrase contre sa poitrine. Avec un pareil lest aux bras, impossible de surnager. Ulcéré de sa défaite, Baptiste se laisse couler au fond du trou, sans lâcher sa capture.

— Si je ne te remonte pas, décrète-t-il in

Reproduction interdite.

petto, en témoignage de ma visite tu porteras mon cachet.

Et il enfonça sa mâchoire d'acier dans le râble du barbillon qui, d'un fouillement de queue, couche son bourreau. Tranquille reparaît aux trois quarts asphyxié et crache à nos pieds la chair saignante en râlant :

— Il m'échappe, le gueux ! Mais voici toujours un échantillon de son rein.

Le lendemain matin, devant la porte cha-tière, échouait la pièce ratée : Baptiste lui avait cassé l'épine dorsale. On pesa le cadavre et on compta douze livres cent vingt grammes, non compris le spécimen prélevé par Baptiste. La chienne Diane — une fière pillarde aussi — bénéficia de l'épave qu'elle dévora. Jamais — je le dis avec orgueil — ne pénétra chez nous écaille de poisson mort.

Je vous en conjure ! deux minutes supplémentaires de patience : quarante mots pour l'aloë. Comment vous dépeindre cela ? Un clair après-midi de fin mars, le plein soleil rose, une gelée subtile vous piquant l'épiderme de cent mille épingles ; la rivière galopant, hennissant par l'écluse de même qu'un poulain désentravé, tantôt vrillée de petits tourbillons éphémères, tantôt lisse comme une nappe d'é-

meraule ; la barque solidement attachée de l'arrière aux deux anneaux du chenal, immobile sur ce glissement insensible et furieux — on eût juré d'un patin oublié au milieu d'un étang glacé — ; nous, accroupies et penchées sur le bordage, sondant le courant ; Tranquille, bien calé contre le nez du bateau, l'épervier mi-déployé sur son bras... Crac ! le flux se raie d'un éclair, d'une flammette blanche... Le filet s'abat et coule... Baptiste le retire et l'aloë choit des mailles, telle une feuille de Blette en argent.

Ce qu'on s'amusait dans ce moulin du ciel !

Le dîner terminé, Baptiste fermait un instant les vannes et me proposait un tour dans le pré ou le long de la Mirette, en compagnie de Man' nou et de miss Clair naturellement. Périne le rebutait presque toujours.

— C'est cela ! Allez vous promener, musard, je m'exténuerais pendant que vous vous croisez les bras.

— Rien ne souffre, patronne.

— Rien ne souffre ! vous l'affirmez et j'en doute, moi. Voyons : la mouture de cette nuit est-elle prête ?

— Oui, maîtresse.

— Avez-vous écrit au boulanger Rogelin ?

— Oui, maîtresse.

— Lafray, le blatier de la Breuille, est-il avisé que nous tenons cent sacs à sa disposition ?

— Oui, maîtresse.

— Avez-vous prévenu le garde-rivière que je veux couper mes peupliers du barrage ?

— Oui, maîtresse.

— La lettre pour la mère d'André est-elle partie ?

— Oui, maîtresse.

— Oui, maîtresse ! Oui, maîtresse ! Vous répondez toujours la même chose. Ça ne signifie plus rien, à la fin.

— Préférez-vous que je vous réponde non ?

— Taisez-vous, grand imbécile !

— Merci. Tenez, madame Boyer, vous vous battez les flancs pour vous mettre en colère ; et vous n'y parvenez point. Croyez-moi, prenez un verre de vin et trinquez ensemble.

— Jamais, ivrogne incorrigible !

Tranquille pouffe au nez de la patronne qui l'agonit de sottises. Alors, il se plante devant elle, narquois, les hanches dandinantes :

— Ne criez pas si fort, vous vous époumonnez. Et moi, j'ai la bouche sèche de

contre. M. de Grandmaison n'a pas pris part au vote.

— Sur la proposition Guillemain tendant à porter à 20,000 fr. l'allocation de 40,000 fr. consacrée à la vérification des beurres et engrais.

Pour, 262 voix; contre, 243.

MM. Coudreuse, Guignard, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland ont voté pour.

M. Bougère a voté contre. M. de Grandmaison s'est abstenu.

Instruction publique

Est nommée institutrice-adjointe :

A Saumur, école maternelle des Ponts, M^{lle} Guillobé.

L'Exposition de 1895 à Angers

Extrait de la liste des Exposants
(Suite)

M^{me} Guilbault, institutrice à Saumur : Cahiers, couture, crochet, tapisserie.

M. Louis Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Levées : Travaux de maître et d'élèves.

M. Besnard, instituteur au Toureil : Cahiers, dessins, cartes.

M. Bretaudière, instituteur au Puy-Notre-Dame : Cahiers, atlas, album, greffes.

(A suivre.)

Tirage au sort de la classe 1894

CANTON DE SAUMUR (NORD-EST)

Louis Bontemps, de Brain, n° 1. — Joseph Guespin, de Brain, 2. — Louis Delalande, de Villebernier, 3. — Louis Leroux, de Vivy, 4. — Eugène Ancelin, de Villebernier, 5. — Pierre Moutin, de Neuillé, 6. — Israël Savary, de Varennes, 7. — Constant Cornuau, de Neuillé, 8. — Louis Baudoin, de Varennes, 9. — Gaston Fiquet, de Vivy, 10.

Louis Légion, de Brain, 11. — Louis Travers, de Vivy, 12. — Alphonse Hamirault, de Brain, 13. — Louis Bourget, d'Allonnes, 14. — Henri Dézé, de Vivy, 15. — Paul Gouby, de Villebernier, 16. — Julien Hersard, de Brain, 17. — Eugène Baudry, d'Allonnes, 18. — Casimir Guerrier, d'Allonnes, 19. — Maurice Vidal, d'Allonnes, 20.

Raymond Charchignon, d'Allonnes, 21. — Léopold Meffray, d'Allonnes, 22. — Auguste Couasnet, de Neuillé, 23. — Charles Rozière, de Villebernier, 24. — Alexandre Fournier, de Varennes, 25. — Joseph Lechat, d'Allonnes, 26. — Louis Lecomte, de Vivy, 27. — Auguste Marchand, d'Allonnes, 28. — Auguste Bouchaud, de La Breille, 29. — Louis Reignier, de Varennes, 30.

Léon Fourrier, de Vivy, 31. — Gabriel Bonnaud, de Vivy, 32. — Louis Delalande, d'Allonnes, 33. — Henri Leroy, de Varennes, 34. — Louis Godernau, d'Allonnes, 35. — Joseph

Loizeau, de Brain, 36. — Pierre Cailleau, de Brain, 37. — Louis Sèves, d'Allonnes, 38. — Louis Benoist, d'Allonnes, 39. — Eugène Breton, de Varennes, 40.

Eugène Omer, de Brain, 41. — Jean Boreau, de Villebernier, 42. — Ferdinand Besnard, de Vivy, 43. — René Beillard, de Brain, 44. — Auguste Dabeuiller, de Villebernier, 45. — Louis Derussé, d'Allonnes, 46. — Jules Fusellier, de Villebernier, 47. — Louis Berthod, de Saumur, 48. — Louis Vennevier, d'Allonnes, 49. — Louis Plaçais, d'Allonnes, 50.

Emmanuel Boissier, de Varennes, 51. — Louis Riobé, de Brain, 52. — Henri Boissier, de Varennes, 53. — Louis Barou, d'Allonnes, 54. — Louis Chauveau, de Brain, 55. — Pierre Dupuis, de Brain, 56. — Louis Tessier, de La Breille, 57. — Emile Bouilleau, d'Allonnes, 58. — Jules Chenuan, de , 59. — Henri Guéret, de Vivy, 60.

Charles Esnault, de Brain, 61. — Arnand Dumont, de Vivy, 62. — Henri Bitume, de Brain, 63. — François Beauvils, de Varennes, 64. — Honoré Jean, de Saumur, 65. — Louis Desbois, de Vivy, 66. — Adolphe Richard, de Saumur, 67. — Pierre Goubert, de Vivy, 68. — Adolphe Ory, d'Allonnes, 69. — Albert Boret, de Saumur, 70.

René Lecomte, de Brain, 71. — Prosper Tortu, de Varennes, 72. — Achille Edmond, d'Allonnes, 73. — Joseph Boureau, de Brain, 74. — Auguste Baubé, de Vivy, 75. — René Tessier, d'Allonnes, 76. — André Lebois, de Varennes, 77. — Jules Damis, de Saumur, 78. — Edouard Gouillet, de Villebernier, 79.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Rogeron, notaire à Beaufort, décédé le 2 février dans sa cinquante et unième année.

Nous envoyons à la famille l'expression de nos profondes sympathies.

M. le marquis de Puységur, maire de Saint-Benoit (arrondissement de Chinon) depuis de très longues années, est mort lundi matin, dans son château de Beugny, foudroyé par l'apoplexie.

Il était âgé de quatre-vingts ans.

M. le marquis de Puységur fut la providence du petit pays qu'il habitait et qui reconnaît sa bienfaisance par une confiance inébranlable en des temps où tant d'autres, malgré leur mérite ou leur dévouement au bien public, en sont payés par l'ingratitude de leurs compatriotes.

L'amnistie

Le parquet d'Angers a reçu dimanche matin, en même temps que tous les parquets de France et d'Algérie, l'ordre de mettre en liberté tous les individus retenus en vertu de

condamnations ou d'informations en cours pour délits visés par l'amnistie.

Les délits et outrages aux mœurs réprimés par la loi du 2 août 1882 sont exceptés.

Pour les cyclistes

La Cour de cassation a rendu un intéressant arrêt concernant la responsabilité des fabricants de bicyclettes.

Tout fabricant ou marchand de bicyclettes est désormais, d'après la nouvelle jurisprudence, rendu responsable des blessures que l'acheteur s'est faites en tombant et condamné de plus à des dommages-intérêts, lorsqu'il est prouvé que l'accident est dû à une rupture du tube de direction trop faible pour permettre d'élever sans danger le guidon jusqu'à l'extrémité de sa course normale.

Suppléants de juges de paix

M. Pitou est nommé suppléant du juge de paix du Lion-d'Angers.

M. Baugé est nommé suppléant du juge de paix de Bourgueil, en remplacement de M. Hervé, décédé.

Carnet matrimonial

La semaine dernière avait lieu, à Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loire), le mariage du baron de Champrel avec M^{lle} de Moissac.

Témoins du marié, M. Raoul de Champrel, son frère, le comte de La Débutrie, son oncle. Témoins de la mariée, M. Christian de Moissac, son frère, le comte de Birmingham, son oncle, colonel de cavalerie en retraite.

Pendant la messe, le vicomte de Lozé a quêté avec M^{lle} Marie-Anne de Champrel, le vicomte de La Débutrie avec M^{lle} de Richeteau.

Après la cérémonie, un lunch a été servi au château de la Viollaye.

TOURS

Mandat d'amener

Le nommé Meslier, Jean-François, originaire du Vaudelnay (Maine-et-Loire), demeurant à Tours, rue de Bordeaux, 22, a été arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt du Parquet de Baugé, pour vol avec effraction.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 5 février. — Raymond-Eugène-Henri Chatelin, rue du Portail-Louis, 54.

MARIAGES

Le 6 février. — Auguste-Henri Féchant, employé à la Poste de Saumur, à Bagneux, a épousé Maria-Joséphine Razin, couturière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 5 février. — Jeanne Guiomard, veuve Favereau, sans profession, 73 ans, rue Saint-Nicolas, 80; — Amand-Louis Mennier, tailleur d'habits, 48 ans, époux de Amélie-Julia Bellet, rue Dacier, 34.

Le 6. — Emile Chatais, 14 ans, rue Saint-Nicolas, 74.

Le Magasin de la BRODEUSE prévient ses jeunes clientes que le tirage du joli Bébé parlant est fixé au jeudi 14 février, à 3 heures.

C'est M^{lle} Chauveau, fille du maître armurier de l'École de cavalerie, que le sort a favorisé à la Loterie du 15 août dernier.

Quelle sera l'heureuse gagnante du 14 février?...

LA GAMME DES SENTEURS

Les roses, les lilas, le pénétrant jasmin, Le réséda discret, la douce violette, Musique des parfums, chant muet et divin, Le savon du Congo nous dit cette ariette.

Un groupe d'artistes à Victor Valsler.

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et mauvais goût dans la bouche. C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'enrayer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est en même temps tonique, dépuratif, antiscorbutique et reconstituant des forces et du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Février 1895

3 0/0.	103 3/4
3 0/0 amortissable.	101 3/4
3 1/2.	107 7/8

LA PETITE SCIENCE

MOYEN DE RENDRE LA SOUPLÈSSE À LA FLANELLE

Lorsque la flanelle, irrétrécissable disent les prospectus, a été portée, puis lavée, elle devient raide comme les tabliers des anciens sapeurs de la garde nationale; autant vaudrait se vêtir de carton. Le moyen de lutter contre cet inconvénient intime consiste, après avoir lavé la flanelle à l'eau froide ou légèrement tiède, à la faire tremper pendant une heure environ dans de l'eau additionnée d'ammoniaque dans la proportion de 20 centimètres cubes d'ammoniaque pour deux litres d'eau. Les flanelles les plus réfractaires sont réduites à la souplesse prolongée par ce traitement chimique d'ailleurs fort anodin.

PAPIER WLINSI, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

S'adresser à M. Fouquet, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

vous écouter. Lampons un coup pour noyer votre bile. Vous refusez de toper? Je boirai pour vous, ça produira le même effet.

Il saisit une bouteille, remplit deux verres et les sirote tout doucement, lorgnant Péline en catimini. M^{me} Boyer hausse les épaules. Elle se plaint de n'avoir pas de chance, de ne s'entourer que de paresseux et de riboteurs. Baptiste emploie les grands moyens, pour arrêter la jérémiade. Il me prend et prend Man' nou par la main et nous fait tourner une ronde en chantant :

Quand le chat dort au moulin,
Les rats se flanquent des bosses.
Quand le chat dort au moulin,
Adieu la paille et le grain!

Nourrice s'égosille et suffoque. Moi, je fais chorus. Et il ne nous libère que quand la patronne demande grâce.

— Fi! l'animal! bougonne-t-elle, pour sembler avoir le dernier mot. Causez donc raison avec lui!

La musique commencée, chacun, sous peine d'amende, doit fournir son écot de chansons, et personne n'échappe à la loi. Moi, je défile le répertoire « d'école » que m'apprit M^{lle} Olympie, la fille du valet de chambre de grand'mère :

Il était un' jeun' fill', badadzim boum

boum (complainte de sainte Catherine); la Petite Tata, ou bien :

Quand j'étais petit, que j'avais quatre ans,
J'avais un' poupée en fromage blanc,
Quand j'étais en colère, je mordais dedans.

.....
Où est la marguerite?
O gai! o gai! o gai!
Où est la marguerite?
Où est son chevalier?

.....
Bateau, batelier;
Mon enfant est embourbé
Dans la rue Saint-Honoré,
A côté de l'épicier
Qui vend de la chicorée.

.....
Savez-vous planter les choux,
A la mode, à la mode,
Savez-vous planter les choux,
A la mode de chez nous?

Péline nous dégoise : Derrière chez mon père, vole, vole, mon cœur, vole!... Rossignolet sauvage; l'Aubépin; la Vache à Pougy (Noël Auxerrois); les J'ai vu; Grand'mère Madeleine, grand'mère Madelon; Philis plus avare que tendre et Rose inhumaine, deux bijoux du XVIII^e siècle. Baptiste ramagé à pleins poumons les Baufs, la Vigne, la Promenade du paysan de Pierre Dupont, le Pain du même poète (celle-là en cachette, à la maison, pas

au dehors); le Compagnon charpentier, le Roi de Saldagne, le Carillon, V'la l'bataillon de la Moselle en sabots, Il était un conscrit d'Corbeil; Adieu donc, sensible Jeannette, l'aubade des Promis de Bourgogne, la plus jolie de toutes que nous lui faisons répéter au moins trois fois. Miss Clair, très timide, très opprimée, barbouillait The last Rose; et, les paroles originales nous étant inintelligibles, on l'exempta de la corvée.

(A suivre.)

A. M.



Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser ..

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc. Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharm. DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS.

Etudes de M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e POPIN et BEAUREPAIRE, Et de M^e CHAUMET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), successeur de M^e BALLON.

VENTE

Aux enchères publiques
SUR LICITATION, EN UN SEUL LOT
Au plus offrant et dernier enchérisseur
D'une MAISON
ET SES DÉPENDANCES

Sises à Vihiers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 3 Mars 1895, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e CHAUMET, notaire à Vihiers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze ;

Et à la requête de :
1. Mme Marie Janneteau, sans profession, veuve de M. Henri Crepellière, demeurant à la Revelette, commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire) ;

2. Mme Julie Janneteau, épouse de M. Louis Coutand, cultivateur, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble commune de Saint-Paul-du-Bois ;

3. Mme Marie Roussel, épouse de M. Jean Janneteau, journalier, et ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Cornu, commune de Martigné-Briand ;

4. M. Gabriel Janneteau, maréchal-ferrant, demeurant à Vihiers ;

5. Mme Marie Crepellière, sans profession, épouse de M. Louis Griveau, cultivateur, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble au Trembleau, commune de Trémont ;

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1. Mme Rosalie Janneteau, épouse de M. Jacques Poudré, cultivateur, avec lequel elle demeure commune de Saint-Paul-du-Bois ;

2. M. Jacques Poudré, cultivateur, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, et au besoin comme administrateur légal des biens de la mineure Rosalie Poudré, sa fille mineure, demeurant ensemble à la Revelette, commune de Saint-Paul-du-Bois ;

3. M. Henri Blaire, cordonnier, demeurant à Vihiers, au nom et comme tuteur naturel et légal de ses cinq enfants mineurs, Henri Blaire, Jean Blaire, Louis Blaire, Georges Blaire et Henri Blaire, issus de son mariage avec dame Joséphine Janneteau, son épouse décédée ;

Ayant pour avoué constitué M^e BARON ;

Et encore en présence de :

M. Pierre Martin, garde-champêtre, demeurant à Vihiers, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Blaire, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Vihiers, le trente-un octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION
Ville de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, sise à Vihiers, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, une chambre au premier étage, cabinet, grenier au-dessus, jardin entouré de murs : le tout d'une superficie d'environ cinq ares, joignant au nord la rue Saint-Nicolas, à l'est Lemarçelay, au midi Poisson, à l'ouest veuve Beauchêne.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

2^o A M^e CHAUMET, notaire à Vihiers, redacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné, Saumur, le deux février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ANDRÉ DURANCEAU.
Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n^o 13.

D'UN JUGEMENT par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 2 février 1895, enregistré,

Entre M^{me} Blanche Domergue, boulangère, demeurant rue de l'Hôtel Dieu, n^o 20, à Saumur, épouse de M. René Lelong, ancien boulanger, domicilié au même lieu, actuellement en état de faillite ;

Et 1^o M. René Lelong, son mari sus-nommé ;

2^o M. Louis Bonneau, syndic de faillite à Saumur, pris en qualité de syndic de la faillite dudit sieur René Lelong ;

Il appert :

Que ladite dame Blanche Domergue a été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit sieur René Lelong, son mari ;

Ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Saumur, en date du 28 novembre 1894,

Et que M^e Baron occupait pour elle sur ladite demande.

Pour extrait certifié conforme.

Saumur, le 4 février 1895.

G. BARON.

Ministère de la Guerre

ADJUDICATION

De Paille de Litière

Nécessaire à l'École de Cavalerie

Le 27 février 1895, à deux heures du soir, le Conseil d'Administration de l'École de cavalerie procédera, dans le cabinet de service de l'établissement, à l'adjudication de la paille nécessaire pour la litière des chevaux de l'École de cavalerie.

Cette fourniture sera adjugée pour une période de 8 mois à partir du 1^{er} mars 1895.

Le cahier des charges est déposé au cabinet de service de l'École où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de 2 à 4 heures du soir.

Toute personne qui a l'intention de concourir à l'adjudication devra adresser au Major de l'École, avant le 20 février 1895 :

1^o Une déclaration indiquant son intention de soumissionner, ses nom, prénoms, domicile et qualité ;

2^o Une pièce constatant sa qualité de Français ;

3^o Un extrait de son casier judiciaire ;

4^o Un état indiquant les entreprises et fournitures dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire.

A Saumur, le 6 février 1895.

Le colonel commandant l'École de cavalerie,

RAYMOND.

A Louer de suite

MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. COUÉ, rue d'Orléans, 57.

Fabrique de Sacs en papier

C. RAGAIN

Route de Varrains-Saumur.
On demande des ouvrières.

Pêche de l'Étang de Marson

La pêche de l'Étang de Marson aura lieu du 18 au 24 février. La vente du poisson se fera le dimanche 24 février et jours suivants, au château de Marson.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

AVIS

M. BOUCHARD-BAYLE fait savoir qu'il vient d'ouvrir un cabinet d'Architecture, de Géométrie et d'Expertise, rue Dacier, 47, à Saumur, de 8 h. à 11 h., et de 1 h. à 3 h.

ON FAIT SAVOIR

Qu'un *Hollor public* est ouvert rue d'Alsace, immédiatement après Saint-Louis, à l'endroit indiqué par un poteau-enseigne.

Les entrepreneurs susceptibles d'avoir une certaine quantité de débris à y déposer pourraient même être retribusés.

S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard.

UN HOMME

agé de 35 ans de-garçon de magasin ou autres.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

apprentie lingère, 33, rue St-Nicolas.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 4^o mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javanid.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ÉTIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gercures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieux. . . 1 » — 0 60
Haricots verts 0 85 — » »
Haricots verts Amieux 1 » — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.

Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureau : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné.